ASSEMBLÉE NATIONALE

XIII e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire Jeudi 7 mai 2009 Séance de 9 heures 30

Compte rendu nº 52

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

Présidence de M. Patrick Ollier Président



Le compte rendu original complet



- EXTRAITS -

M. Jean-Ludovic Silicani. . . . Je commencerai par rendre hommage à Monsieur Jean-Claude Mallet pour le travail remarquable qu'il a accompli.

Quels seront les axes stratégiques et le mode de gouvernance de l'ARCEP au cours des prochaines années ?

Comme toute autorité indépendante, l'ARCEP est un organe des administrations publiques. À ce titre, elle contribue à la mise en oeuvre de politiques publiques, définies par le Parlement et le Gouvernement, dans trois secteurs : éveloppement économique et emploi, défense des intérêts des consommateurs, aménagement solidaire et équilibré du territoire.

S'agissant du développement économique et de l'emploi, le secteur des communications électroniques et des services postaux représente un chiffre d'affaires compris entre 50 et 70 milliards d'euros par an, ce qui représente de 4 à 5 % du PIB. Ce secteur est concerné par deux grands chantiers, dans lesquels l'ARCEP a un rôle déterminant. Il s'agit tout d'abord de parvenir à une utilisation optimale des fréquences hertziennes. Ces fréquences représentent un bien rare, qui appartient au domaine public : il convient donc de les utiliser de façon optimale. . . .

J'en viens à la défense des intérêts des consommateurs.

Certes, le développement de la concurrence, en provoquant la baisse des prix, semble favorable aux consommateurs. Mais gardons-nous de faire uniquement confiance à cela !

Pour garantir aux consommateurs la qualité des services, la préservation de leur santé et les meilleurs prix, l'ARCEP dispose de moyens d'action puisqu'elle peut mettre en demeure les opérateurs de remplir leurs obligations en la matière et, le cas échéant, prononcer des sanctions. Si je suis nommé président de l'ARCEP, i'y veillerai scrupuleusement.

La santé des consommateurs est un sujet extrêmement sensible. À la suite de la table ronde qui s'est tenue le 23 avril autour de la ministre de la santé, les membres du Grenelle des ondes se sont réunis hier. Il est important d'écouter les spécialistes, médecins et scientifiques. Dans leur majorité, les études parues sur la question ne font pas état de véritables risques concernant les antennes-relais, mais elles se montrent moins catégoriques pour les téléphones portables. Si des décisions sont prises dans le cadre du Grenelle des ondes, l'ARCEP les mettra en oeuvre dans la mesure où cela relèvera de sa compétence. L'utilisation optimale du spectre et l'augmentation de la puissance des émissions, outre qu'elles amélioreront la couverture du territoire, devraient permettre de réduire la puissance des ondes émises par les téléphones portables, que certains soupçonnent de nocivité. . . .

M. François Brottes (Député). Votre connaissance du sujet et votre sens de la diplomatie sont incontestables, mais le président de l'ARCEP se doit d'exercer son autorité à l'intérieur de l'institution comme à l'égard de l'ensemble des acteurs du secteur. Cette autorité, qui vous est confiée par la loi, vous donnera prochainement l'occasion de vous exprimer sur des questions délicates. Nous devons savoir si vous serez en mesure d'y faire face.

J'ai participé à la table ronde instaurant le Grenelle des antennes-relais.
Pourquoi l'ARCEP n'a-t-elle pas dénoncé ce que je considère comme une aberration?
Nous refusons de nous laisser abuser, tant par les juges que par un secrétaire d'Etat qui plaide en faveur du moratoire!

Mme Laure de La Raudière (Député). Vous avez raison!

- **M. François Brottes.** Aucune des 2 500 études qui ont été réalisées sur le sujet n'a démontré la nocivité des antennes. Des réactions comme celles de la secrétaire d'Etat risquent de servir d'alibi aux opérateurs qui ne respectent pas leurs engagements de couverture. Nous ne pouvons attendre les décisions hypothétiques de la prochaine table ronde!
- M. le président Patrick Ollier (Député). Nous sommes parfaitement d'accord avec vous sur ce point, monsieur Brottes!

M. Jean-Yves Le Déaut (Député). Selon vous, à quoi sert une autorité administrative indépendante, mis à part ce qui s'apparente à un pouvoir de police ? Comment comptez-vous utiliser la délégation de pouvoirs que la loi confère désormais à de telles instances ?

Le juge de Lyon qui a ordonné à un opérateur de démonter une antenne-relais a indiqué que leur dangerosité n'avait pas été prouvée. Qu'en sera-t-il si l'autorité de régulation ne se prononce pas sur cette affaire, qui va à l'encontre du principe constitutionnel de précaution? ...

- **M. Daniel Fasquelle (Député).**Quant au danger des antennes pour la santé, comment comptez-vous peser sur la décision qui sera prise ?
- M. le président Patrick Ollier. Les membres de la Commission des affaires économiques sont unanimes : à nos yeux, plus encore que son indépendance, c'est l'autorité de l'ARCEP qui est importante. Je suis totalement opposé à tout moratoire sur les antennes relais, et j'ai été choqué d'entendre un membre du Gouvernement faire une déclaration en ce sens, d'autant qu'un juge s'en est servi pour prononcer un jugement laxiste, faisant fi du principe de précaution. Nous n'acceptons pas cela et nous serons très vigilants pour que de tels dérapages ne se reproduisent pas ? Nous attendons de l'ARCEP qu'elle se prononce sur cet épisode inacceptable et nous demanderons à Madame la secrétaire d'État à l'écologie de se justifier.
- **M.** Jean-Ludovic Silicani S'agissant de l'autorité de l'ARCEP et de son président, je crois pouvoir vous rassurer car ce qui m'a été parfois reproché, dans certaines de mes précédentes fonctions, c'était de faire preuve de trop d'autorité. Je tiens à mon indépendance et je dis généralement ce que je pense. J'entends exercer pleinement l'autorité qui me sera confiée. Si l'ARCEP ne devait être qu'une administration centrale, mieux vaudrait la supprimer!

Concernant la santé de nos concitoyens et les risques éventuels des antennes-relais et des postes récepteurs, l'ARCEP prendra une position claire. Si aucune étude ne démontre le danger des antennes-relais, des incertitudes subsistent sur celui des terminaux téléphoniques mais, en veillant à l'application de la règlementation de leur puissance, nous devrions parvenir à réduire les risques. . . .

Madame de La Raudière, tout le monde reconnaît la qualité des travaux de l'ARCEP, mais certains estiment que ses décisions sont trop mesurées. Comme vous le souhaitez, si je suis nommé président, je veillerai à ce qu'elles soient plus nettes.

Vous avez raison aussi lorsque vous dites que les décisions de l'ARCEP doivent servir à améliorer la solidité des opérateurs et des équipementiers de notre pays, qui représentent une part considérable de notre économie.

M. le président Patrick Ollier. Monsieur Silicani, je vous remercie. Je vais maintenant vous demander de quitter la salle, et nous allons procéder au vote.

La Commission, se prononçant par un vote à bulletin secret, émet, à la majorité de 12 voix sur 13 votants et 12 suffrages exprimés, un avis favorable à la nomination de M. Jean-Ludovic Silicani à la présidence de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes.

